PRÉFET DE LA SAVOIE

Liberté Égalité Fraternité

Commune de Montsapey

dossier n° PC 073 175 24 R1001

date de dépôt : 14 mars 2024

demandeur : Monsieur CROUVEZIER Christian pour : la construction d'un garage et d'un atelier

adossés au chalet

adresse terrain : 42 Impasse du Cugnet lieu-dit Le

Mollard, à Montsapey (73220)

ARRÊTÉ N° accordant un permis de construire au nom de la commune de Montsapey

Le maire de Montsapey,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 14 mars 2024 par Monsieur CROUVEZIER Christian demeurant 42 Impasse du Cugnet lieu-dit Le Mollard, Montsapey (73220);

Vu l'objet de la demande :

- · pour la construction d'un garage et d'un atelier adossés au chalet ;
- sur un terrain situé 42 Impasse du Cugnet lieu-dit Le Mollard, à Montsapey (73220);
- pour une surface de plancher créée de 24 m²;

Vu le code de l'urbanisme, Vu l'article L422-6 du code de l'urbanisme, Vu l'avis réputé favorable du Préfet de la Savoie, Vu l'affichage de la demande d'autorisation d'urbanisme en mairie le 14/03/2024,

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les eaux pluviales seront collectées et traitées par tout dispositif adapté conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3

Le projet est soumis au versement :

- de la Taxe d'Aménagement (T.A.)
- de la Redevance d'Archéologie Préventive (R.A.P.).

Le MASTILO24

Le maire de MONTS ARE

HENBRIOUE FRANÇAISE